

<http://www.cpsainttugdual.catholique.fr/Creation-du-Fonds-St-Yves-Revue-de.html>



# Création du Fonds St-Yves :

## Revue de presse

- Fonds St-Yves -



Date de mise en ligne : lundi 30 janvier 2017

---

Copyright © Communauté pastorale Saint-Tugdual - Tous droits réservés

---

Le Fonds St Yves

## Le Télégramme

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/regions/cotesarmor/treguier-un-fonds-saint-yves-serviteur-des-pauvres-28-01-2013-1985628.php>

### Tréguier. Un Fonds Saint-Yves, « serviteur des pauvres »

28 janvier 2013

**Le pardon de Saint-Yves, à Tréguier, est internationalement reconnu. Le diocèse veut aller plus loin. En créant un fonds, il souhaite réactualiser et faire vivre pleinement l'héritage spirituel, juridique et caritatif du saint patron des avocats.**

Ce fonds était initialement intégré à un vaste projet de réhabilitation et de mise en valeur du monastère des Augustines, à Tréguier. La réflexion avait été lancée par le curé Philippe Roche et Mgr Fruchaud, suite au départ de la communauté de Tressaint, en 2007. Mais, au vu de la situation économique, dès son arrivée à l'automne 2010, Mgr Denis Moutel, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, avait souhaité dissocier, dans un premier temps, la restauration du monastère et la création d'une Fondation.



**Tréguier. Un Fonds Saint-Yves, « serviteur des pauvres ».**

Pour Mgr Denis Moutel (au centre),

*« il ne s'agit pas de se substituer à l'aide juridictionnelle ni à l'action des associations ».*

Photo Hervé Queillé

## Faire vivre l'héritage

Cette approche pragmatique conduit, aujourd'hui, à la mise en route de ce fonds. Formellement plus souple qu'une fondation, il va permettre rapidement d'engager, de soutenir et « de conduire toute activité d'intérêt général visant à diffuser et faire vivre l'héritage universel légué par Yves Hélori de Kermartin, prêtre, juge, avocat et ami des pauvres ». La promotion de toute activité ayant pour objectif de concourir à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine de Tréguier et du Trégor figure également dans ses missions.

## Aider les justiciables

Cette « contribution au rayonnement de la figure de saint Yves dans le domaine du droit et de la justice » va se traduire par diverses actions. Dans le souci d'une approche « plus humaine de la justice », l'Église, via ce fonds, souhaite ainsi réfléchir avec les professionnels sur la façon d'apporter une aide aux justiciables en difficulté. Une rencontre avec les juristes des associations de soutien aux personnes les plus défavorisées est, d'ores et déjà, programmée pour l'automne. « Il ne s'agit pas de se substituer à l'aide juridictionnelle ni à l'action des associations » souligne Mgr Moutel, « mais on va essayer de trouver notre créneau, dans des zones d'ombres où on pourrait agir ».

## Appel aux donateurs

Une réflexion sur la conciliation, la médiation ou les procédures d'arbitrage et autres modes alternatifs de justice sera ainsi engagée, notamment au travers d'entretiens, publications ou colloques. Ce qui n'exclura pas des aides aux étudiants et chercheurs s'intéressant à ces questions, ni l'aide à l'enseignement du droit dans des diocèses d'Afrique, notamment du Bénin. C'est donc bien l'esprit de saint Yves qui va éclairer ce fonds. À la condition, toutefois, que les donateurs, qu'ils soient particuliers ou responsables d'entreprise, répondent à l'appel.

Pratique <http://fonds-saintyves.fr/>

*Hervé Queillé*

---

## Ouest France

[http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_-Creation-du-fonds-Saint-Yves-Droit-justice-et-equite-22362-avd-20130118-64401088\\_actuLocale.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Creation-du-fonds-Saint-Yves-Droit-justice-et-equite-22362-avd-20130118-64401088_actuLocale.Htm)

**Création du fonds Saint-Yves « Droit, justice et équité »**

Tréguier vendredi 18 janvier 2013

**Lancement samedi 2 février**

Avant son départ pour le Brésil, le père Philippe Roche avait creusé les fondations d'un projet d'envergure qui lui tenait à coeur, « *Créer un fonds Saint-Yves* ». Mgr Denis Moutel, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, a mené à

terme ce projet qui sera officiellement lancé samedi 2 février, de 10 h à 18 h, au théâtre de l'Arche, sous le parrainage de Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, Saint-Malo et Dol, ainsi que Jacques Barrot, ancien ministre, membre du conseil constitutionnel, et l'abbé Philippe Greiner, doyen de la faculté de droit canonique de Paris.

### Faire vivre l'héritage spirituel, juridique et caritatif

Les statuts de ce fonds Saint Yves « Droit, justice et équité », dont le siège sera la Maison Saint-Yves, rue du Manoir Saint-André, sont parus au journal officiel du 12 janvier. Le fonds a pour vocation de faire vivre l'héritage spirituel, juridique et caritatif universel de saint Yves prêtre, avocat et ami des pauvres. Il a pour objet d'engager, soutenir et conduire toute activité d'intérêt général, visant à diffuser et pérenniser l'héritage de saint Yves, ainsi que toute activité d'intérêt général concourant à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine du Trégor.

### Organisation d'évènements annuels

Le fonds projette d'organiser chaque année à Tréguier, des évènements en relation direct avec le message que nous a légué saint Yves, et avec la participation de personnalités reconnues dans les domaines du droit ou de la théologie. Samedi 2 février, au théâtre de l'Arche. Entrée gratuite. 10 h, accueil par Mgr Denis Moutel ; 10 h 30, intervention de Mgr Pierre D'Ornellas, « *Entre justice et dignité : la vérité.* » 11 h, intervention de Jacques Barrot, « *Droit et justice pour les pauvres : en France et en Europe.* » 11 h 30, échanges avec les conférenciers.

---

## Le Journal officiel

[http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php?ctx=eJwlyUEOwiAQQNFZe4qmWxcww1CoiVtP4J4QpLFJ7VBKPb9NXP73wwJThfBdle67JAgbdK\\*Ycon1aLOsk9TPmXckpVGRRnPpktQi9VTvas63\\*imlh5Dgis6g9sgeDY9!ZCTi\\*yActDVk3eC1Y3alFsJ7bo9jWYAs\\*ADJ\\*CUv&cref=%2B9680984584993783708&ACTION=refine](http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php?ctx=eJwlyUEOwiAQQNFZe4qmWxcww1CoiVtP4J4QpLFJ7VBKPb9NXP73wwJThfBdle67JAgbdK*Ycon1aLOsk9TPmXckpVGRRnPpktQi9VTvas63*imlh5Dgis6g9sgeDY9!ZCTi*yActDVk3eC1Y3alFsJ7bo9jWYAs*ADJ*CUv&cref=%2B9680984584993783708&ACTION=refine)

Association : **FONDS SAINT-YVES DROIT, JUSTICE ET EQUITE.**

No de parution : **20130002**

Département (Région) : **Côtes-d'Armor (Bretagne)**

Lieu parution : **Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor.**

Type d'annonce : **FONDS DE DOTATION/CREATION**

Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor.

**FONDS SAINT-YVES DROIT, JUSTICE ET EQUITE.**

*Objet* : engager, soutenir et conduire toute activité d'intérêt général visant à diffuser et pérenniser l'héritage spirituel, juridique et caritatif universel légué par saint Yves, prêtre, juge, avocat et ami des pauvres, ainsi que toute activité concourant à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine architectural, artistique et culturel de Tréguier et du Trégor.

*Siège social* : Maison Saint-Yves, 12-14, rue Saint-André, 22220 Tréguier.

*Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé* : indéterminée.

*Date de la déclaration* : 10 décembre 2012.

---

## Dans la Croix

<http://www.la-croix.com/Religion/Engagement/Le-Fonds-Saint-Yves-veut-etre-au-service-de-la-justice- NP -2013-01 -30-905506>

**Le Fonds Saint-Yves, inauguré ce samedi 2 février à Tréguier, vise à améliorer le fonctionnement de la justice et à aider les justiciables en difficulté.**

**Il sera financé grâce au mécénat et aux dons individuels.**

« Droit, justice et équité » : c'est la devise du fonds de dotation Saint-Yves, qui sera lancé samedi 2 février à Tréguier (Côtes-d'Armor) par Mgr Denis Moutel, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. « Le Fonds Saint-Yves est destiné à engager ou soutenir toute activité d'intérêt général visant à diffuser et pérenniser l'héritage spirituel, juridique et caritatif universel légué par Saint-Yves, prêtre, juge, avocat et ami des pauvres », explique Mgr Moutel.

Porté par l'esprit de justice, d'équité et de charité manifesté tout au long de la vie d'Yves Hély de Kermartin, né à Minihy-Tréguier en 1253, le fonds entend soutenir la réflexion sur les questions éthiques des professions juridiques ; apporter une aide aux justiciables en difficulté, aux étudiants et chercheurs en droit ; participer à la réflexion juridique de l'Église et collaborer à toute initiative nationale ou internationale liée à son objet.

Imaginé par le P. Philippe Roche et par Mgr Lucien Fruchaud, alors évêque de Saint-Brieuc, à la suite du départ de la communauté de Tressaint du monastère des augustines de Tréguier en 2007, le projet n'a pu se concrétiser qu'à l'arrivée de Mgr Moutel en 2010. Celui-ci a eu l'idée de « déconnecter » la restauration du monastère, trop coûteuse, de la création du fonds de dotation.

**« Essayer de trouver notre place dans les zones d'ombre du droit »**

« Nous avons prévu de réunir environ 50 000 Euros la première année, grâce au mécénat et aux dons », explique Patrice Delcourt, futur président du Fonds, et ancien officier général de l'armée de l'air. Yves Girault, ancien directeur du marketing du groupe Lafarge, assurera la communication du fonds de dotation. « Celui-ci cumule la souplesse de fonctionnement d'une association avec la grande capacité juridique et financière des fondations reconnues d'utilité publique, sans avoir à faire face aux difficultés de création d'une fondation », déclarent-ils.

« Il ne s'agit pas de se substituer à l'aide juridictionnelle ni à l'action des associations caritatives, précise Mgr Moutel. Nous allons essayer de trouver notre place dans les zones d'ombre du droit où nous pourrions être utiles. Il ne faut pas oublier la conciliation, qui représentait deux tiers des affaires résolues par saint Yves. » Le fonds souhaite ainsi développer la réflexion autour des modes de règlement des conflits alternatifs à la justice, comme la conciliation, la médiation ou l'arbitrage.

L'une des premières actions du Fonds Saint-Yves pourrait être l'octroi de bourses d'étude à des étudiants et chercheurs en droit, notamment au travers d'un partenariat avec les instituts catholiques de Paris et Rennes. Christiane Plessix-Buisset, doyenne honoraire de la faculté de droit de Rennes, fait d'ailleurs partie des parrains du fonds de dotation, au côté de Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, Jacques Barrot, membre du Conseil constitutionnel, le P. Philippe Greiner, doyen de la Faculté de droit canonique de Paris, Alain Lorieux, premier président honoraire de la cour d'appel d'Angers, et Me Jean Bouëssel du Bourg, du barreau de Rennes. Le deuxième axe de travail sera l'organisation, à l'automne prochain, d'une rencontre des juristes des associations caritatives et humanitaires, afin d'identifier des pistes d'action communes. Le fonds souhaite aussi soutenir l'enseignement du droit en Afrique, ou en Amérique du Sud.

**Raphaël Baldos, à Rennes**